

**PREVOST**

INFORMATION DE MAINTENANCE


IM25-07

DATE :	Mars 2025	SECTION : 12 SYST. PNEUMATIQUE ET FREINAGE
SUJET :	NOUVELLE RÉGLEMENTATION SUR LES PLAQUETTES DE FREIN EN CALIFORNIE ET DANS L'ÉTAT DE WASHINGTON	

Version initiale

25-03-2025

APPLICATION

Modèle	VIN	
Autocars H3-45 Année modèle : 2025 - aujourd'hui	Du 2P9H33499SC001279 jusqu'au aujourd'hui	
Maisons motorisées H3-45 VIP Année modèle : 2025 - aujourd'hui	Du 2P9VS3490SC110025 jusqu'au aujourd'hui	
Autocars X3-45 Année modèle : 2025 - aujourd'hui	Du 2P9G33497SC001650 jusqu'au aujourd'hui	
X3-45 VIP à usage commercial Année modèle : 2025 - aujourd'hui	Du 2P9CS3496SC110697 jusqu'au aujourd'hui	
Maisons motorisées X3-45 VIP Année modèle : 2025 - aujourd'hui	Du 2P9BS3493SC110698 jusqu'au aujourd'hui	

DESCRIPTION

Ces renseignements sur l'entretien ont pour but de vous informer de la nouvelle réglementation « **Better Brake Rule 2025** » qui entrera en vigueur en Californie et dans l'État de Washington le 1er janvier 2025. Ces nouvelles règles auront un impact direct sur les plaquettes de frein installées sur les véhicules PrévoSt vendus ou réparés en Californie et dans l'État de Washington. Cette réglementation ne s'applique qu'aux **véhicules fabriqués après le 1er janvier 2025**. La nouvelle règle réduit considérablement la teneur en cuivre autorisée dans les plaquettes de frein, la limitant à un maximum de 0,5 % (niveau N). Nous devons nous assurer que toutes les plaquettes de frein sont conformes à cette nouvelle limite de cuivre. À partir du 1er janvier 2025, toutes les plaquettes de frein vendues en Californie et dans l'État de Washington pour les véhicules fabriqués après le 1er janvier 2025 devront respecter ces normes actualisées. Cela concerne aussi bien les plaquettes de frein d'origine que les plaquettes de frein en service après-vente.

- Pour tous les véhicules fabriqués après le 1er janvier 2025 et utilisant les freins Knorr SN7, **les plaquettes de frein « Level-N » 610079 doivent être installées en remplacement des plaquettes « Level-B » 610072**. Elles seront disponibles dans nos centres de service en Californie.

- Pour les véhicules X3-45VIP, à partir de janvier 2025 avec l'introduction du nouvel IFS, nous utiliserons un fournisseur OEM différent (Meritor) pour les freins de l'essieu avant, tandis que l'essieu arrière continuera d'utiliser les mêmes freins Knorr SN7. **Les plaquettes de frein « Level-N » 24577901 doivent être installées sur les étriers de l'essieu avant Meritor.**

Accédez à tous nos bulletins à cette adresse : <http://techpub.prevostcar.com/fr/>
Ou scannez le code QR avec votre téléphone intelligent.



Propriétaire de véhicules?

Contactez-nous à technicalpublications_prev@volvo.com en spécifiant "AJOUT"
comme sujet pour recevoir les bulletins de garantie
s'appliquant à vos véhicules par courriel.